

Des conseillers et conseillères des Français de l'étranger : Pour quoi faire ?

Leur rôle

1

Représenter les Français et Françaises établis hors de France auprès des ambassades et des consulats



2

Répondre à toute question concernant l'enseignement, les aides sociales, l'emploi, etc



3

Participer aux élections sénatoriales pour les Français et Françaises de l'étranger



Leur mandat

442

conseillers et conseillères des Français de l'étranger élus en mai 2021

pendant

6 ans*

Réunis en conseils consulaires

Les conseils ont lieu au moins

2 fois

par an



Sous la présidence d'un élu, conseiller des Français de l'étranger**

1 à 9 conseillers ou conseillères y siègent

(en fonction du nombre de personnes inscrites dans la circonscription consulaire concernée au 1^{er} janvier 2021)

*le mandat des conseillers et conseillères consulaires de l'étranger élus en mai 2021 sera de 5 ans
**à compter du renouvellement de mai 2021

